



La société decaud m'a surfacturé une location velib

Par **fleuredo**, le **17/08/2009** à **00:42**

Bonjour,

j'ai loué deux vélib's, pour moi et mon fils le 24 juillet dernier et nous les avons reposés à leur borne en vérifiant bien les voyants lumineux verts.

Le 10 aout, je découvre un débit sur mon compte de 150€, surprise je téléphone à la plateforme en me disant que c'est une erreur et que cela va s'arranger.

J'ai au bout du fil un homme très désagréable et qui me donne une adresse pour faire un réclamation parce que l'un des deux vélib's est considéré comme volé.

J'ai écrit vendredi un courrier en recommandé avec AR et j'espère être remboursé au plus des 150€ sans compter le préjudice et le prix du recommandé !

Pensez-vous que je serai rembourser ou faut-il que je fasse appel à une association pour la défense des consommateurs ?

Dernière chose, je suis allée sur des forums et il existe beaucoup de cas similaire au mien, avez-vous déjà eu l'occasion de défendre ce genre de dossier ?

Merci bien pour le temps que vous passerez à me répondre.

Salutations cordiales

Par **jeetendra**, le **17/08/2009** à **10:04**

[fluo]C.L.C.V Consommation Logement Cadre de Vie[/fluo]

14, Place Louis Imbach

49100 Angers

02 41 87 58 42?

02 41 87 92 48? - Télécopie

[fluo]UDAF du Maine-et-Loire[/fluo]

4, avenue Patton

BP 90326

49003 ANGERS Cedex 01

Tél. : 02 41 36 51 00

Fax : 02 41 36 51 01

E-mail : mariejosee.doucet@udaf49.fr

Bonjour, contactez l'une de ces deux Associations, ils vous aideront dans votre différent avec "velib", courage à vous, cordialement

Par **fleuredo**, le **17/08/2009** à **12:13**

Merci pour votre aide !

Cordialement

Par **lorap1**, le **23/09/2009** à **20:05**

Je suis bien content d'ajouter à l'exaspération de cet utilisateur de Vélib.

J'ai pris moi-même un vélo le 13 juillet, mais en ignorant les délicieux détails du règlement y compris de la bonne utilisation de l'"abonnement 1 jour".

Toujours est-il que, le 6 août dernier je trouve un 150€ de débité sur mon compte, plus un montant (à mon avis) surévalué d'un abonnement hebdomadaire.

J'ai écrit après avoir tenté 25 fois de téléphoner à leur plate-forme: d'abord en lettre simple comme une charmante personne m'y invitait - ben, oui, c'est la roulette! - ; puis par lettre en R.A.R.

Vélib s'empresse de ne pas me répondre à ce que je vois, puisque je n'ai aucune nouvelle de cette affaire de remboursement depuis.

Pour tout vous dire : j'ai utilisé des vélos, m'en suis servi normalement (pas de dégradations) et les ai reposés sur leurs attaches (j'ignorais le truc du "rouge" à l'époque, et du "vert").

Je veux savoir maintenant vers quelle association de défenses des consommateurs je puis me tourner, ce qui serait plus utile, de prime abord, que de faire ma propre déclaration au greffe de la juridiction de proximité. Ce dont je les ai menacés. Y a-t-il plus rapide, plus efficace?

Je m'en tiendrai pas là, car je suis un cycliste devant l'éternel, et je ne crains pas de dire que je ne supporte pas l'arnaque surtout quand des urbains décident de ne pas prendre des transports polluants, encombrants et ... lents!

Par **Iorap1**, le **23/09/2009** à **20:08**

...

J'ajoute que je suis parisien.

Et vous saurais gré de me donner une réponse à ma question.

Cordialement.

Par **Iorap1**, le **23/09/2009** à **20:10**

...

J'ajoute que je suis parisien.

Et vous saurais gré de me donner une réponse à ma question.

Cordialement.

Par **Iorap1**, le **23/09/2009** à **20:11**

Je suis bien content d'ajouter à l'exaspération de cet utilisateur de Vélib.

J'ai pris moi-même un vélo le 13 juillet, mais en ignorant les délicieux détails du règlement y compris de la bonne utilisation de l'"abonnement 1 jour".

Toujours est-il que, le 6 août dernier je trouve un 150€ de débité sur mon compte, plus un montant (à mon avis) surévalué d'un abonnement hebdomadaire.

J'ai écrit après avoir tenté 25 fois de téléphoner à leur plate-forme: d'abord en lettre simple comme une charmante personne m'y invitait - ben, oui, c'est la roulette! - ; puis par lettre en R.A.R.

Vélib s'empresse de ne pas me répondre à ce que je vois, puisque je n'ai aucune nouvelle de cette affaire de remboursement depuis.

Pour tout vous dire : j'ai utilisé des vélos, m'en suis servi normalement (pas de dégradations) et les ai reposés sur leurs attaches (j'ignorais le truc du "rouge" à l'époque, et du "vert").

Je veux savoir maintenant vers quelle association de défenses des consommateurs je puis me tourner, ce qui serait plus utile, de prime abord, que de faire ma propre déclaration au greffe de la juridiction de proximité. Ce dont je les ai menacés. Y a-t-il plus rapide, plus efficace?

Je m'en tiendrai pas là, car je suis un cycliste devant l'éternel, et je ne crains pas de dire que je ne supporte pas l'arnaque surtout quand des urbains décident de ne pas prendre des transports polluants, encombrants et ... lents!

Par **fleuredo**, le **24/09/2009** à **09:23**

Et bien !! encore 1 de plus sur la longue liste...

Lorap1,

vous voulez des adresses d'assos pour la défense des consommateurs, jeetendra en a laissé deux au dessus.

Moi j'ai contacté d'abord UFC Que choisir, ça m'a coûté 29€ de frais d'adhésion, puis 15€ pour un recommandé avec AR avec le papier à en-tête de l'UFC Que choisir. Ca fait maintenant plus d'1 mois et pas de nouvelles.

[fluo]Une amie, retraité d'une banque, m'a dit le week end dernier qu'il suffisait de faire opposition à la facture carte bleue à ma banque. J'ai contacté ma banque et effectivement, mon banquier m'a demandé de faire un courrier en expliquant que la facture carte bleue VELIB était inexplicé, et ma banque me recréditerait des 150€. [/fluo]

Vous avez deux mois à partir de la date de la facture sur votre relevé, dépêchez donc de contacter votre banque.

Bonne chance !

Bien à vous,

Et merci à tous ceux qui aident nous autres consommateurs sans défenses !! lol !!

Par **lorap1**, le **24/09/2009** à **12:51**

Bonjour,

Merci de la réponse.

Mais : l'opposition sur carte bancaire ne marche pas : en effet, la banque reprend ce qu'elle m'a concédé : IL EXISTE DES FRANCHISES.

Le tout c'est à voir avec VELIB.

Puisqu'ils ne répondent pas, je vais donc passer par la voie judiciaire directement. Ca me semble le plus simple.

Je pensais que par des associations de défense des consommateurs (voire la F.N.A.U.T.), ça pouvait avoir du poids.

Je ne renoncerai pas.

Donc au greffe.

Par **jeetendra**, le **24/09/2009** à **12:59**

Bonjour, sur Paris pour les consultations juridiques gratuites du Bus de la solidarité :

[fluo]Consultations juridiques gratuites de l'opération Bus de la Solidarité[/fluo]

Accueil : sans rendez-vous :

- 13ème arrondissement :

Adresse : 8 avenue de Choisy 75013 PARIS

Métro : Porte de Choisy

Horaires : lundi de 17h à 20h

- 17ème arrondissement :

Adresse : angle avenue de la Porte de Clichy et du Boulevard Bessières (à proximité du lycée Honoré de Balzac) 75017 PARIS

Métro : Porte de Clichy

Horaires : jeudi de 17h à 20h

- 18ème arrondissement :

Adresse : 14 avenue de la Porte Montmartre 75018 PARIS

Métro : Porte de Clignancourt

Horaires : mardi de 17h à 20h

- 20ème arrondissement :

Adresse jusqu'au 3 octobre 2009: place Marie de Miribel 75020 PARIS

A partir du 3 octobre 2009, en raison des travaux de prolongement du tramway, le bus stationnera, de manière définitive, au niveau du 6 rue Charles et Robert.

Métro : Porte de Montreuil

Horaires : samedi de 10h à 13h

[fluo]Conseil départemental d'Accès au Droit du Maine et Loire[/fluo]

Palais de Justice

3, rue Waldeck Rousseau

49 043 Angers

Tel: 02.41.20.52.59

Fax: 02.41.87.45.62

Mail : cdad-maine-et-loire@justice.fr

[fluo]Maison de Justice et du Droit[/fluo]
3, Bd Picasso
49 000 Angers
Tel: 02.41.45.34.00

Courage à vous tous, tenez bon, cordialement